



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Bas-Rhin

CABINET

Strasbourg, le 2 avril 2021

Tel : 03 88 45 92 26

Mél : ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr

65, avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Le Directeur académique
des services de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs
les principales et principaux

Mesdames et Messieurs
les directrices et directeurs d'école

s/c de Mesdames et Messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'Education nationale

Objet : Organisation des pôles d'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la situation sanitaire

Suite aux annonces du Président de la République et dans le contexte de la suspension de l'accueil en présentiel des élèves dans les établissements scolaires, un dispositif d'accueil est mis en place à l'intention des enfants de personnels indispensables à la gestion de la situation sanitaire qui n'auraient aucune solution de garde.

Ce dispositif concerne exclusivement les enfants de moins de 16 ans des personnels indispensables à la gestion de crise dont les professions sont éligibles. Il s'agit d'accueillir les enfants des personnels concernés qui n'ont aucune solution de garde alternative (autre parent en télétravail, grands enfants pouvant surveiller les plus jeunes...).

Cet accueil est organisé dans un réseau d'écoles et de collèges dès le mardi 6 avril et pour toute la semaine précédant les vacances de printemps anticipées, sur le temps scolaire ordinaire. La liste des pôles d'accueil et un courrier explicatif à l'attention des familles susceptibles de bénéficier de ce dispositif sont disponibles sur le site de la DSDEN 67.

Cependant, certaines familles pourraient ignorer les dispositions prises. Aussi, vous voudrez bien informer les parents qui se signaleraient à vous de la mise en place de ce dispositif et vous assurer du bon accueil de ces élèves à partir du mardi 6 avril.

Je vous remercie très sincèrement de votre implication dans la mise en œuvre de ce dispositif d'accueil, ainsi que de la continuité pédagogique.

Jean-Pierre GENEVIEVE